



## ACCES ENTREPRENEURS CONCRETISER MON PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

6 semaines en collectif + 2 rdv experts

### OBJECTIFS

- **Evaluer** la faisabilité de votre projet
- **Adopter** une approche de l'entreprise (gestion, fiscalité, social, sécurité)
- **Définir** votre stratégie commerciale
- **Construire** et formaliser l'organisation de votre entreprise
- **Finaliser** et valider votre projet avec l'appui de professionnels
- **Valider** son projet auprès d'experts

### COMPÉTENCES VISÉES

Construire et conduire un projet entrepreneurial.

### PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Demandeurs d'emploi inscrits dans le parcours entrepreneur et salariés en activité.  
Prévoir une entrée dans le parcours au moins 15 jours avant le début de la formation.

### INFORMATIONS COLLECTIVES

CFPPA Le Fresne – B.P. 43627  
49036 ANGERS CEDEX 01

☎ **02.41.68.60.03**

Contact : Anne-Marie BOUCARD [cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr)

CNPH – 43 rue du roi René  
49250 LA MENITRE

☎ **02.41.45.67.55**

Contact : Nathalie JOSEPH [nathalie.joseph@cnph.fr](mailto:nathalie.joseph@cnph.fr)

### LA PÉDAGOGIE

La formation « PARCOURS ENTREPRENEUR – PAYSAGE/VEGETAL » est une formation-action basée exclusivement sur les projets des participants, et l'expertise des formateurs. Une alternance quotidienne de travaux individuels et collectifs permet à chaque stagiaire d'avancer sur son projet.

### COUT DE LA FORMATION

Financé par le Conseil régional des Pays de la Loire, une participation financière de 100 € sera demandée à chaque apprenant pour toute la durée du parcours de formation.

#### Réunions d'information collective

**CNPH**

**mercredi 14 novembre 2018**

**mercredi 5 décembre 2018**

à 9h30

**CFPPA Le Fresne**

**vendredi 16 novembre 2018 à**

**10h00**

salle de reunion N°1 (château)

**vendredi 7 décembre 2018 à 13h30**

salle bonnin (château)

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
9 rue André-Brouard – CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 2  
☎ 02.41.18.60.77

## PROGRAMME

- Formuler son projet et sa cohérence au métier de Chef d'entreprise
- Conduire une étude de marché et définir sa stratégie marketing
- Réaliser une étude économique et financière
- Choisir son statut et réaliser les démarches administratives et d'assurance
- Préparer son organisation administrative et comptable
- Concevoir des actions commerciales et de communication
- Se sensibiliser à la réglementation environnementale
- Prévenir des risques professionnels et appliquer les obligations réglementaires sur les chantiers
- Assurer la gestion technico économique dans les aménagements paysagers
- Etude des modes de production : conventionnel et biologique
- Intégrer l'éco conception dans les aménagements paysagers
- Manager et gérer des équipes
- S'approprier l'environnement de l'entrepreneuriat
- Conduite de projet et accompagnement méthodologiques

## ÉVALUATION DES ACQUIS

Trois temps forts pour mesurer l'évolution des compétences : « présentation projets », « simulation financement » et le jury de fin de formation, composé d'entrepreneurs et de professionnels intervenant quotidiennement auprès des entrepreneurs.

## DATES

Centre de formation :  
CNPH – 43 rue du roi René  
49250 LA MENITRE

**Du 15/01/2019 au 12/03/2019**

## DURÉE

37 jours soit 259 heures de formation  
+ 2 rendez-vous individuels post-formation avec un des formateurs.

## HORAIRES

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## INTERVENANTS

La formation « PARCOURS ENTREPRENEUR – PAYSAGE/VEGETAL » est animée par des formateurs permanents de la chambre d'agriculture des pays de la Loire, du CFPPA du Fresne et du CNPH de la Ménitrie, spécialisés en création, reprise et développement d'entreprise. Ils bénéficient de formation continue tout au long de l'année et assurent par ailleurs l'accompagnement d'entrepreneurs en devenir ou installés.

## ACCES au CNPH

Bus : Anjou bus – Ligne 4 : « Angers – La Ménitrie »  
Train : « Angers – La Ménitrie »

---

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
9 rue André-Brouard – CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 2  
☎ 02.41.18.60.77

---